Transport solidaire communal

Besoin d'aller à un rendez-vous ? Faire une course ? Le transport solidaire communal est à votre disposition sur réservation. Ce service s?adresse aux Véliziens seniors ou handicapés éprouvant des difficultés à se déplacer. Plus de 4 000 trajets sur Vélizy-Villacoublay et les communes environnantes sont effectués chaque année !

Informations pratiques et horaires



Qui peut bénéficier de ce service ?

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en perte d'autonomie sans condition d'âge
- Les personnes en situation de hadicap

Comment réserver ?

Le Transport Solidaire est un service à la demande. Il peut être demandé pour tout déplacement (hors déplacement de courtoisie) sur la commune de Vélizy-Villacoublay :

- les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h
le samedi de 9h à 12h pour le marché du mail et Carrefour

Complétez le formulaire d'adhésion en ligne

En fonction des capacités du service, le Transport Solildaire accompagne également ses bénéficiaires à l'extérieur de la commune, essentiellement pour des rendez-vous médicaux et paramédicaux :

- du lundi au vendredi de 8h45 à 17h (hors vacances scolaires)

La liste exhaustive des destinations extérieures à la commune est consultable dans le règlement intérieur du service de Transport Solidaire.

Les réservations doivent être demandées, au 01.34.58.50.28, au moins une semaine avant la date souhaitée.

Les situations urgentes pourront être prises en compte en fonction des disponibilités des chauffeurs du Transport Solidaire.

En savoir +

Contactez le transport solidaire

- Par téléphone au **01 34 58 50 28**

Tarifs et réservation

Les tarifs

- 1?10 le trajet aller-retour
- 11? le carnet de 10 tickets
- L?accès au service se fait sur inscription au bureau et possibilité à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Les réservations doivent être demandées une semaine avant le jour du déplacement. Réservations au 01 34 58 50 28

Complétez le formulaire d'adhésion en ligne

A savoir

Dans le cas où le bénéficiaire doit être accompagné, pour raison médicale ou impérieuse, le trajet de l'accompagnateur est gratuit.

Les frais de stationnement sont à la charge exclusive du bénéficiaire.

Les personnes utilisant les transports en commun ne pourront bénéficier du transport solidaire, sauf circonstances particulières entraînant une perte de mobilité ponctuelle.

Un enfant mineur devra ?tre accompagn? d?une personne majeure.

Les situations ? urgentes ? pourront ?tre prises en compte dans la mesure des disponibilit?s du planning.

Documents

R?glement du transport solidaire

Kontakt

Service seniors

5 avenue du Capitaine Tarron
78140 V?lizy-Villacoublay

T?l : 01 34 58 71 89